La grandeur de la récompense est proportionnelle à la grandeur de l’épreuve. Et lorsqu’Allah, Exalté soit-Il, aime un groupe de personnes, Il les éprouve. Quiconque, par conséquent, est satisfait [du décret d’Allah] aura la satisfaction d’Allah en retour et quiconque en est mécontent subira la colère d’Allah.

Anas ibn Mâlik (qu’Allah l’agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « La grandeur de la récompense est proportionnelle à la grandeur de l’épreuve. Et lorsqu’Allah, Exalté soit-Il, aime un groupe de personnes, Il les éprouve. Quiconque, par conséquent, est satisfait [du décret d’Allah] aura la satisfaction d’Allah en retour et quiconque en est mécontent subira la colère d’Allah. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî]

Dans ce hadith, le Prophète (sur lui la paix et le salut) nous informe du fait que le croyant peut être touché par certains malheurs dans son corps, dans ses biens ou autres, et qu'Allah le récompensera pour cela s’il patiente. Aussi, plus l'épreuve est grande, plus conséquente sera la récompense d’Allah. Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a clairement indiqué que les malheurs sont des signes de l’amour d’Allah envers le croyant et que le décret d’Allah et Sa prédestination sont inéluctablement exécutés. Toutefois, celui qui patientera et sera satisfait, Allah le récompensera pour cela en étant satisfait de lui et cela suffit comme récompense. Par contre, celui qui sera mécontent et désapprouvera le décret et le destin d’Allah, Allah sera mécontent de lui et cela suffit comme châtiment.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3339